



Condannation d'emprisonnement ferme : conduite sans permis.

Par **anseahme**, le **01/02/2012** à **18:58**

Bonjour,

Je suis allé chercher une signification de jugement aujourd'hui me disant que suite au jugement du 14.10.2011 pour conduite sans permis, ne m'étant pas présenté à l'audience pour cause de travail, j'ai appelé le tribunal le jour de l'audience mais personne ne m'a répondu. Je me suis déplacé à la gendarmerie, mais ils m'ont répondu qu'ils ne pouvaient rien faire. J'ai été condamné à un mois de prison ferme étant donné qu'il s'agit d'une récidive, (6 ans ont passé entre les 2 jugements).

Ma question est : Dois-je faire appel sous peine de voir ma peine s'allonger ?